



Communiqué de presse de la Commune de Vandoeuvres relatif à l'audit de gestion de la Cour des comptes sur la gouvernance et l'organisation de l'administration communale
le 15 octobre 2019

Mme la magistrate, ...

L'Exécutif a pris connaissance dans le détail du rapport d'audit de gestion relatif à la gouvernance de la Commune de Vandoeuvres. Il a pris acte des recommandations de la Cour, qu'il a toutes acceptées et qu'il va s'efforcer de mettre en œuvre dans les délais donnés.

L'attitude constructive et collaborative de l'exécutif, relevée par la Cour, ne signifie toutefois pas qu'il a accepté le contenu du rapport dans son entier.

Avant toutes choses, nous relevons, avec insistance, que si le fonctionnement de l'administration n'était pas formalisé de manière optimale, cela ne signifie pas que pour autant que l'exécutif ne suivait aucune procédure ni ne disposait d'aucun outil de gestion. Les processus n'étaient, simplement, pas documentés. Une absence de documentation formelle ne signifie pas qu'il n'y avait pas de suivi. Nous ne pouvons accepter de lire que nous avons « navigué à vue ».

Surtout, cela ne signifie pas que la commune de Vandoeuvres était mal pilotée.

Notre commune ne va manifestement pas à vau l'eau !

Bien au contraire, sa santé, financière notamment, est florissante, de nombreux projets ont été réalisés ou sont en cours, la grande majorité des habitants se dit satisfaite des prestations offertes.

Le conseil municipal et la population étaient régulièrement mis au courant de nos projets et de leur avancée. Notre manière de communiquer n'était peut-être pas, là encore, documentée de la manière adéquate, mais nous pouvons affirmer que nous avons respecté les exigences de transparence et d'information.

Des analyses des besoins (en personnel, en locaux, notamment) étaient en cours depuis longtemps, sans être documentées ni totalement réalisées à ce jour ; cela ne signifie pas que nous sommes restés passifs. Aucune dépense n'est engagée, aussi petite soit-elle, sans que nous regardions si la ligne budgétaire concernée le permet.

La commune de Vandoeuvres compte moins de 2'600 habitants, ce qui explique que nombre de décisions étaient prises sans formalisation, selon le principe de la **pesée des intérêts**, qui privilégie une gestion pragmatique sans pour autant prêter l'institution. Si ces décisions étaient, pour certaines d'entre elles, non formalisées, elles n'en étaient pas moins prises dans le **respect des valeurs d'éthique et d'intégrité. L'intérêt public et les besoins des citoyens nous ont en tout temps guidés.**

A la forme, ce mode de gestion, basé essentiellement sur la confiance et l'oralité, n'est manifestement plus adapté aux méthodes actuelles ; nous en prenons acte.

Sur le fond, ce retard pris dans la modernisation de l'administration n'a eu aucune conséquence majeure. C'est pourquoi nous affirmons que les constats de la CdC sont, à nos yeux, des constats d'un besoin d'évolution plutôt que de mauvaise gestion.

Nous voulons voir dans cet audit **une assise nous permettant d'améliorer de manière sensible et rapide le fonctionnement de l'administration.**

Cette volonté est encore renforcée par l'approche de la fin de la législature : nous voulons que nos successeurs (deux sur trois des membres de notre exécutif ne se représentent pas en 2020) bénéficient d'un fonctionnement optimal de l'administration communale.

Depuis dix-huit mois, celui-ci a été fortement perturbé par les absences de longue durée de deux collaborateurs, ce qui a nécessité des mesures pour assurer les tâches opérationnelles. Celles-ci ont en effet été partiellement assumées par les membres de l'Exécutif.

Ce dernier était conscient que ce n'était pas dans ses prérogatives de prendre en charge la **gestion opérationnelle**, mais les situations particulières de ces brèches dans la gestion courante ont nécessité des mesures immédiates. Il s'est davantage impliqué dans l'opérationnel afin que les politiques publiques continuent d'être effectuées à satisfaction des administrés et pour soulager le personnel administratif.

L'exécutif conteste vivement que sa présence dans la mairie ait démotivé le personnel et l'ait empêché de travailler. Bien au contraire.

Preuve en soit le fait que, malgré la période perturbée que nous avons traversée, le personnel communal ne s'est pas démotivé et est encore présent dans son intégralité, maintenant contre vents et marées les prestations à la population.

Un projet de repositionnement hiérarchique des fonctions dirigeantes était planifié après le départ à la retraite de la comptable en mai 2018, mais il n'a pu être réalisé à ce jour.

En revanche, le 3 juillet 2019, les mesures suivantes ont été présentées à l'exécutif par le consultant mandaté pour réorganiser et optimiser le fonctionnement et les structures de gestion communales, ainsi que pour mettre en place de manière rapide et ordonnancée le SCI.

1. Elaboration d'un plan de mesures, dont certaines sont d'ailleurs corroborées par les remarques et constatations de la Cour dans le présent rapport.
2. Modification dans les relations hiérarchiques avec le personnel et positionnement des membres de l'Exécutif en matière de fixation d'objectifs et de délégations de missions ou de tâches
3. Engagement d'une Secrétaire général adjointe au 1^{er} septembre 2019 pour reprendre la gestion des RH, notamment.
4. Formalisation des demandes de dépassements de crédits budgétaires selon le RAC et MCH2.
5. Réintroduction des séances hebdomadaires avec le personnel pour le suivi des objectifs, missions, tâches et formation.
6. Report de l'engagement du ou de la Secrétaire général-e.
7. Mise en place d'un mandat de Secrétaire général ad intérim pour finaliser les diverses mesures et la nouvelle orientation en matière de gestion RH, de contrôles internes, de procédures et de gestion des affaires communales.

Ces mesures, qui sont énumérées plus longuement sous nos observations, p. 23 du rapport, ont été validées par l'Exécutif.

Nous avons d'ailleurs déjà anticipé certaines recommandations de la Cour en prenant des mesures concrètes telles que, notamment, la mise en place d'un SCI, la révision des statuts et l'établissement d'une grille salariale, travaux menés en sous-commission du CM, ou encore la mise à jour des cahiers des charges des collaborateurs.

Nous avons accepté les recommandations de la Cour des Comptes parce que nous voulons être constructifs : notre volonté est de passer d'une gestion traditionnelle à une gestion actuelle, mieux formalisée et davantage structurée. Les constats de la Cour portent, par définition, sur le passé. L'exécutif se veut, pour sa part, tourné vers l'avenir.

En guise de conclusion nous voulons relever que, malgré la période troublée, nous avons gardé notre enthousiasme et continué à faire avancer les choses, grâce au soutien de l'administration. Même non formalisés, nos objectifs ont été pour la plupart atteints. La situation s'est beaucoup améliorée et apaisée depuis l'engagement de nouveaux collaborateurs.

Notre volonté est de faire que notre administration, qui fonctionnait bien, mais sans bénéficier de tous les outils et de la documentation formels aujourd'hui indispensables, fonctionne mieux.

Nous nous y sommes engagés, pour les collaborateurs communaux, pour les élus, en place aujourd'hui et en fonction dès juin 2020, pour Vandoevres et pour les Vandoevriens .

Pour tout renseignement : KUFFER Catherine, Maire – 022 750 14 18 ou
c.kuffer@vandoevres.ch